



**COLLEGE NOTRE DAME
DE SION**
6 avenue Beaumarchais
38100 Grenoble
Tél. : 04.76.96.69.72
Fax : 04.76.48.23.49 E-
mail :



notredamedesion@free.fr La Fondation Saint Matthieu finance l'avenir de l'école catholique. Cet appel à dons est réalisé par l'intermédiaire de la Fondation Saint Matthieu Isère sous égide de la Fondation Saint Matthieu, reconnue d'utilité publique, qui mobilise et mutualise la générosité issue des dons et legs pour soutenir et développer les investissements des établissements scolaires.

Faire un don

Vous êtes un particulier et vous souhaitez diminuer votre impôt en faisant un don au collège ?

Don déductible de l'impôt sur le revenu

Le Collège Notre Dame de Sion est habilité par le biais de la Fondation Saint Matthieu à percevoir des dons qui ouvrent droit à réduction d'impôts sur le revenu : 66 % du montant de la somme versée. Il est limité à 20 % du revenu imposable.

Ainsi, un don de 100 € « coûtera » 34 € à son donateur, la réduction d'impôt étant de 66 €. Votre versement doit être effectué avant le 31 décembre à la Fondation Saint Matthieu pour être intégré dans votre prochaine déclaration.

Un reçu vous sera adressé et vous serez informé de l'utilisation de votre don : équipements pédagogiques.

La Fondation Saint Matthieu reverse au Collège Notre Dame de Sion l'intégralité des sommes nettes collectées.

Grâce à vos dons, la communauté éducative pourra poursuivre dans de meilleures conditions sa mission de pédagogie en permettant aux jeunes, nos enfants, de s'épanouir dans un environnement propice aux apprentissages et à la transmission des valeurs du vivre ensemble.

DON A LA FONDATION SAINT MATTHIEU

A remettre au collège avec votre don à l'ordre de :
Fondation Saint Matthieu

NOM Prénom :

Adresse :

Tél. :

Verse à la **Fondation Saint Matthieu** la somme de Euros.

En chèque bancaire

En chèque postal

En espèces

Au profit du Collège Notre Dame de Sion, 6 avenue Beaumarchais 38100 Grenoble

Je désire recevoir un reçu fiscal : oui non

Date et signature :